



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

N° de demande : 2018-1760
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus concernant un principe actif de qualité technique déjà homologué
Produit : Fongicide de qualité technique fluaziname
N° d'homologation : 27516
Principe actif (p.a.) : Fluaziname
N° de document de l'ARLA : 2990088

But de la demande

La présente demande visait l'établissement d'une limite maximale de résidus (LMR) concernant le fongicide de qualité technique fluaziname dans et sur le thé importé du Japon.

Évaluation environnementale, des propriétés chimiques et de la valeur

Aucune évaluation environnementale, des propriétés chimiques ni de la valeur n'était requise pour cette demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation de la toxicité ni de l'exposition professionnelle n'était requise pour cette demande.

Des données sur les résidus tirées d'essais menés sur le terrain avec du fluaziname sur du thé cultivé au Japon ont été présentées pour appuyer la limite maximale de résidus concernant le thé importé.

Limite maximale de résidus

La limite maximale de résidus (LMR) recommandée pour le fluaziname est fondée, d'une part, sur les données tirées d'essais sur le terrain et, d'autre part, sur les directives accompagnant le [calculateur de limites maximales de résidus de l'OCDE](#). Le tableau 1 présente la LMR proposée pour assurer une protection adéquate contre les résidus de fluaziname dans et sur le thé (feuilles séchées). Les résidus dans les produits transformés ne figurant pas dans le tableau 1 sont assujettis à la LMR proposée à l'égard des produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 Résumé des données d'essais sur le terrain et des données sur les produits transformés utilisées pour appuyer les limites maximales des résidus (LMR)

Produit	Méthode d'application/dose d'application totale (g p.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Thé (feuilles séchées)	Pulvérisation foliaire/500	14	0,40	2,74	-	-	6,0

DAAR = délai d'attente avant la récolte; LMR = limite maximale de résidus; MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

À la lumière de l'ensemble des données disponibles, la LMR proposée dans le tableau 1 est recommandée pour assurer une protection contre les résidus de fluaziname. À la LMR proposée, les résidus dans ce produit alimentaire importé ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes ou les aînés.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et estime qu'ils sont suffisants pour recommander une LMR dans et sur le thé importé du Japon.

Références

PMRA Document Number	Références
2878097	1997, Crop Residue Study on Tea with Fluazinam WP, DACO: 7.4.1
2878098	1997, Crop Residue Study on Tea with Fluazinam WP, DACO: 7.4.1
2878099	1993, Crop Residue Study on Tea with Fluazinam SC, DACO: 7.4.1
2878100	1993, Crop Residue Study on Tea with Fluazinam SC, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.